

Département du VAL D'OISE
Arrondissement De Saint Ouen l'Aumône
Canton de la VALLEE DU SAUSSERON
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUSSERON
IMPRESSIONNISTES
Commune du
PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN
FRANÇAIS



Chers Parents d'élèves,

Les services périscolaires seront ouverts à compter du 1er septembre, dès 7h30 pour la garderie du matin.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis les enfants seront accueillis par différents services :

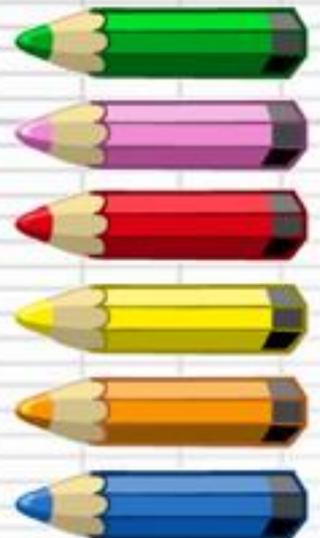
-L'accueil préscolaire (garderie du matin)	07h30 à 08h15
-Le service de restauration	11h30 à 13h30
-L'accueil post scolaire maternelle (garderie du soir)	16h30 à 19h00
-L'étude dirigée	16h30 à 18h00
-L'accueil post scolaire après étude	18h00 à 19h00

Les mercredis les enfants seront accueillis :

-Accueil de loisirs avec restauration en demi-journée de 07h30 à 9h jusqu'à 13h30 en journée complète de 07h30 à 9h jusqu'à 19h00 (départ possible à partir de 16h30).

Les enfants ne seront pris en charge que s'ils ont été préalablement inscrits aux différents temps périscolaires.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, tout enfant non inscrit ne pourra être accueilli.



1- Accueil préscolaire / Garderie du matin

De 07h30 à 08h15, les enfants seront pris en charge dans la salle de garderie habituelle.

A partir de 8h20 les enfants seront pris en charge par les enseignants de l'école à la grille pour les élémentaires et maternelles.

2- Accueil postscolaire

Un temps de goûter (fourni par la mairie) est prévu pour tous les enfants de 16h30 à 17h00.

Maternelles : les enfants seront pris en charge par les agents d'animations municipaux à partir de 16h30 dans la salle de garderie habituelle.

Élémentaires :

Étude : 16h30 – 18h00 dans les salles de classe puis garderie jusqu'à 19h00

Ou

Garderie : 16h30 – 19h00 les enfants seront pris en charge par les agents d'animations municipaux dans la salle de garderie habituelle.

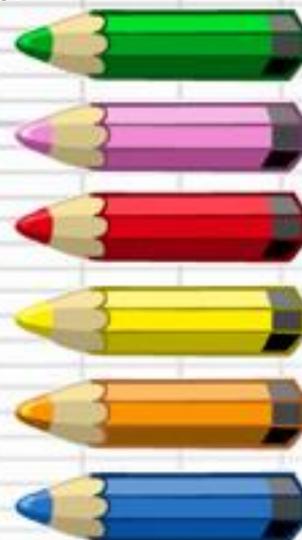
Accueil de loisirs du mercredi.

Dès le mercredi 2 septembre, l'accueil de loisirs de Butry sur Oise ouvrira ses portes dans les locaux de l'école, de 7h30 à 19h00. Des activités sont proposées aux enfants et ne pourront donc quitter l'accueil de loisirs à 13h30 ou à partir de 16h30.

Seuls des enfants qui seront inscrits à l'accueil de loisirs bénéficieront de ce service.

Vous trouverez joint à ce courrier tous les éléments nécessaires à l'inscription de votre/vos enfants pour leurs différents temps périscolaires.

Géraldine DUVAL.
Adjointe au Maire en charge
de l'enfance et de la Jeunesse.



FICHE INDIVIDUELLE 2020/2021

Nom

Prénom.....

Date et lieu de naissance/...../.....

Sexe F M

Classe

Régime alimentaire spécifique / allergie alimentaire (faisant l'objet d'un PAI) :.....

PAI

FICHE FAMILLE

Père /Tuteur légal

NOM.....PRENOM.....

Adresse.....

N° téléphone et ou N° portable.....

Mail.....

Profession.....

Employeur.....

Adresse.....

N° téléphone professionnel.....

Mère /Tuteur légal

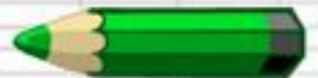
NOM.....PRENOM.....

Adresse.....

N ° téléphone et / ou N° portable

Mail.....

Profession.....



Employeur

Adresse.....

N °téléphone professionnel.....

Frères / Sœurs

PRENOM.....AGE.....

PRENOM.....AGE.....

PRENOM.....AGE.....

Personnes autorisées à récupérer l'enfant.

NOMPRENOM LIEN

NOM.....PRENOM LIEN.....

NOM.....PRENOM LIEN.....

Personnes à contacter en cas d'urgence (si les parents/tuteurs ne sont pas joignables)

NOMPRENOM.....TELEPHONE.....

NOMPRENOM.....TELEPHONE.....

NOM.....PRENOMTELEPHONE.....

Médecin traitant :

Adresse.....

Téléphone.....

Allergies / problèmes /médicaux : oui Non

Si oui, merci d'adresser un courrier de votre médecin traitant sous pli cacheté qui sera transmis à l'infirmière scolaire.

Assurance de l'enfant / Compagnie.....

N° contrat.....

Autres informations importantes : (port de lunettes, port de prothèses auditives....).



Pré-inscription temps périscolaire

RESTAURANT SCOLAIRE

-Repas réguliers toute la semaine (soit 4 repas) :

Tous les jours

Repas réguliers à jours fixes (préciser les jours) :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

-Repas occasionnels (les jours devront obligatoirement être précisés 48 heures à l'avance et avant 10 heures)

-En cas d'annulation : prévenir la mairie par mail au moins 48 heures à l'avance et avant 10 heures – tout repas non annulé dans les délais sera facturé.

ACCUEIL DE LOISIRS (mercredi)

Fréquentation régulière

Tous les mercredis en journée complète ou jusqu'à 13 h30

Fréquentation occasionnelle

Pour l'inscription occasionnelle de vos enfants à l'accueil de loisirs du mercredi, il faudra les inscrire au moins 8 jours à l'avance (soit le mardi de la semaine précédente), à noter qu'ils ne seront pris en charge que si des places sont disponibles.

FREQUENTATION PERISCOLAIRE

	Pré-scolaire 7h30 -8h15	Post-scolaire Maternelle 16h30-19h00	Etude 16h30-18h00	Post-scolaire Après-étude 18h00 - 19h00	Post-scolaire Elémentaire 16h30-19h00
LUNDI					
MARDI					
JEUDI					
VENDREDI					

